



CONTACT

23 avenue de l'Europe
80 201 PERONNE
03 22 84 27 51 – cchs@cchs.fr

Le Journal de la Com

Le mot du Président



Chers habitants,

Cette année 2020 restera dans la mémoire collective, tellement les événements qui nous affectent étaient presque inimaginables.

Nous allons nous relever ensemble, reconstruire une société plus humaine et rassemblée pour un futur meilleur.

Notre communauté saura rebondir, le moment venu, pour amplifier ses actions en faveur de l'économie, du bien-être de ses habitants et de l'essor de notre territoire. Cela ne se fera pas sans l'implication de chacun, avec des gestes simples, pleins de bon sens.

Il faut renouveler notre façon de consommer en faisant confiance à nos commerces de proximité où l'on trouve l'essentiel pour bien vivre.

Il faut faire travailler nos artisans qui ont dans leurs gènes l'excellence et le goût du travail bien fait.

Il faut remettre les entreprises là où elles doivent être, proches de nous et de nos lieux de vie et de consommation.

Notre collectivité ne s'en portera que mieux et pourra poursuivre ses actions pour améliorer l'environnement, la qualité de nos équipements, et le bien-vivre de l'ensemble de ses habitants.

Soyons solidaires, respectons les autres et l'avenir sera meilleur.

Bien à vous
Éric FRANÇOIS

SOMMAIRE

Editorial, En Bref

La Gouvernance

Améliorer son logement : c'est le moment.

Les Ordures ménagères : ça déborde !

Infos pratiques

En Bref

La CCHS soutient l'économie locale : plus de 150 petites entreprises du territoire ont bénéficié d'une subvention, soit 200 000€ d'aides directes versées.



La démolition de l'ancien site industriel Flodor se poursuit avec un marché complémentaire de désamiantage.

Fin des travaux estimée pour le premier trimestre 2021.

La transition numérique en cours d'aménagement

Des travaux sont en cours dans les locaux de l'ancien MDA (ex GITEM) à Péronne. Un espace de coworking, un atelier d'impression en 3D seront installés dans un bâtiment dédié au numérique. Dans le garage attenant, les aménagements en cours permettront d'accueillir l'association Savoir Fer qui quittera ses locaux situés à Flamicourt. La fin du chantier est prévue pour le printemps 2021.



Les Vice-Présidents

Les Conseillers Délégués



M. BLONDELLE Jean Marie
1^{er} vice-président

Environnement, Energies
Renouvelables, Eau, Assainissement,
Plan Climat Air Energie Territorial,
GEMAPI*(*Gestion des Milieux Aquatiques et
Prévention des Inondations*) et AMEVA*
*(Aménagement et valorisation du bassin de la Somme)



M. PROUSEL Nicolas



M. DUBRUQUE Etienne



M. MAES Gautier
2^{ème} vice-président
Développement Economique,
Canal Seine Nord Europe



Mme FAGOT Maryse
Canal Seine Nord Europe



M. MORGANT Vincent
3^{ème} vice-président
Affaires Générales, Ressources Humaines,
Equipements, Coopération Intercommunale,
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



M. MARTIN Jean Michel
4^{ème} vice-président
Finances, Budget, Marchés Publics,
Affaires Sociales et Services à la Personne



M. SAMAIN Didier
Affaires Sociales, Personnes Agées et
Services à la Personne



M. PAYEN Jean Dominique
5^{ème} vice-président
Aménagement numérique, Habitat,
relations avec le Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural, Aéroport, Pôle
équestre, Tiers Lieu Numérique



M. CAMUS Dominique
6^{ème} vice-président
Communication, Culture, Événementiel
Tourisme, Chemins de Randonnée



Mme MORDACQ Séverine
Tourisme, Plan Paysage



M. TRUJILLO Jean
7^{ème} vice-président
Travaux, Voirie



M. COULON Philippe
Travaux



Des aides pour améliorer votre logement

Depuis le 15 septembre 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est mise en place sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie pour une durée de 5 ans.

Cette opération, financée par les deux Communautés de Communes, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leurs logements.



Quels sont les travaux éligibles ?

- **Les travaux d'économie d'énergie** dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;
- **Les travaux d'adaptation** du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
- **Les réhabilitations lourdes** avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
- **Les réhabilitations de logements locatifs** en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

Pour qui ?

- **Les propriétaires occupants** sous conditions de ressources ;
- **Les propriétaires bailleurs** qui s'engagent à pratiquer des loyers maîtrisés.



Un accompagnement gratuit et personnalisé

L'opérateur SOLIHA a été missionné par les Communautés de Communes pour animer le programme. Il accompagnera les propriétaires dans leur projet de travaux. Il s'assurera de l'éligibilité du projet, conseillera les demandeurs et les accompagnera aux montages administratif, technique et financier des demandes d'aides. Il se chargera des dossiers de subventions auprès des différents partenaires.

Numéro vert et adresse mail

Un numéro vert gratuit et une adresse mail spécifiquement dédiés au programme ont été mis en place pour permettre aux propriétaires de pouvoir s'informer sur le dispositif.

Les propriétaires peuvent prendre contact avec SOLIHA :

- Par téléphone : **0 801 907 594** n° vert gratuit
Du lundi au jeudi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Par mail à l'adresse suivante
opah80@solihha.fr




Des permanences sont également organisées, au siège de la CCHS, tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h00 à 16h30, sauf en période de confinement. N'hésitez pas à consulter notre site Internet ou notre page Facebook pour vous tenir informé de la prochaine date.




Les ordures ménagères : ça déborde !


Depuis le début de la crise sanitaire du COVID19, la collecte des ordures ménagères (OM) est effectuée toutes les 2 semaines. *A l'exception des zones agglomérées où la collecte hebdomadaire est légalement obligatoire : Péronne et Doingt Flamicourt.*

Sur proposition du Bureau Communautaire, et après avis favorable du Conseil Communautaire, la collecte des OM toutes les 2 semaines a été actée pour les raisons suivantes :


 Compte tenu du contexte sanitaire, **les règles de distanciation sont maintenues** et ne permettent pas un retour « à la normale » pour les équipes, avec une organisation identique à celle d'avant la crise du COVID19.

 **Le plan de réduction des volumes de déchets** (cf. loi transition énergétique du 17 août 2015), obligatoire et contraignant, nous oblige **à diminuer de 50% les volumes d'ordures ménagères à horizon 2025.**

La collecte, toutes les 2 semaines, incite à la réduction des déchets et nous aide à atteindre cet objectif.

 Pour information, si cet objectif n'est pas atteint, la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), qui a augmenté de 29% depuis 2015, passera de 18 € à 60 €/tonne remise au centre d'enfouissement technique, **soit un surcoût de 348 600 €/an pour la CCHS en 2025.**

Les économies réalisées par la réduction du rythme des collectes doivent permettre d'absorber, au moins en partie, l'augmentation de la TGAP.

 **Mise en place d'un zonage** pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu. Les taux seront votés lors du budget 2021.

	Secteur 1 : Péronne	Secteur 2 Doingt Flamicourt	Secteur 3 : 58 autres communes
Ordures ménagères	Chaque semaine	Chaque semaine	Tous les 15 jours
Tri sélectif	Chaque semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours



Vous avez reçu le calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif pour votre commune. Il est également téléchargeable sur notre Site Internet.



Selon l'Article R633-6 du Code Pénal, est puni par une amende de 3^{ème} classe tout dépôt, rejet ou abandon d'ordures ménagères en dehors des emplacements prévus à cet effet. Concrètement l'amende peut atteindre 450€

Les bons gestes à adopter pour réduire ses déchets

COMPOST

TRISÉLECTIF

DEUXIEME VIE

Artois Insertion Ressourcerie
09.72.25.71.64

Adopte des POULES

Artois Insertion Ressourcerie



Péronne, route d'Athènes et Roisel, rue de la gare

Jusqu'au 31 mars 2021,
Fermées les jours fériés

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	FERMÉES		10h00-12h00	FERMÉES		10h00-12h00	FERMÉES
APRES-MIDI	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	



Péronne – ZI de la Chapelette, route de Barleux

Jusqu'au 31 mars 2021,
Fermée les jours fériés

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	10h00-12h00	FERMÉE
APRES-MIDI	FERMÉE		14h00-17h00	FERMÉE	14h00-17h00	14h00-17h00	



Ouverture prochaine d'une déchèterie à Saily Saillisel, début avril 2021

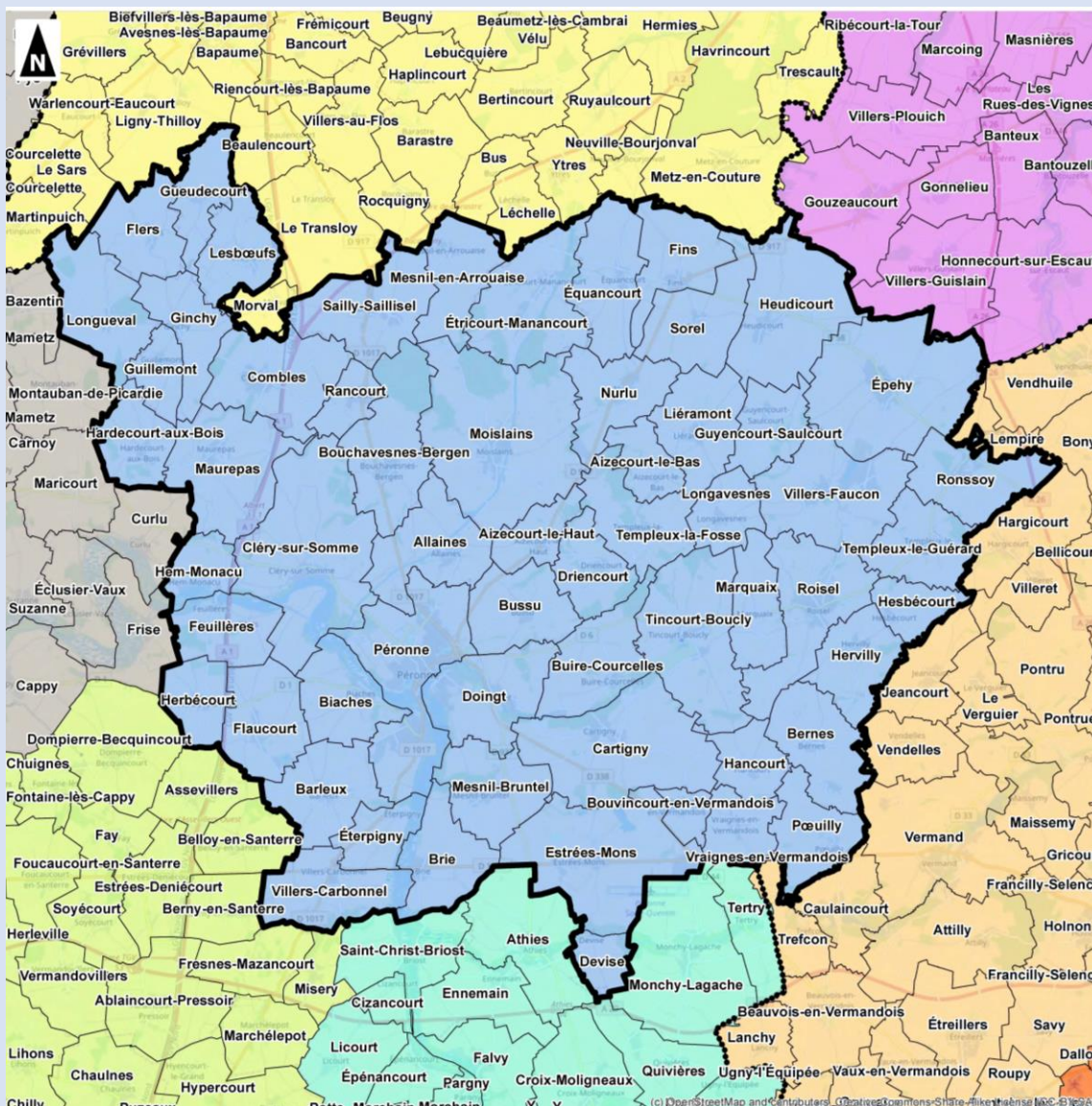


Si vous souhaitez obtenir des sacs bleus et/ou jaunes, vous pouvez en retirer auprès de votre mairie ou des déchèteries, selon leurs horaires d'ouverture.

Nous vous rappelons que ces sacs sont uniquement destinés au tri sélectif.



Le territoire de la CCCHS



[Retrouvez toutes les informations utiles de la CCCHS](#)

www.coeurhautesomme.fr



Facebook : Communauté de Communes de la Haute Somme



[Centre Aquatique O₂ Somme, route Saint Denis à Péronne](#)

Informations : 03 22 84 57 68 ou <https://centre-aquatique-o2-somme.horanet.com/>